

# Les détachements montés de mitrailleuses dans l'armée néerlandaise

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339245>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

# LES DÉTACHEMENTS MONTÉS DE MITRAILLEUSES

DANS

## L'ARMÉE NÉERLANDAISE

(De notre correspondant hollandais)

---

(Pl. V).

---

La question des mitrailleuses préoccupait notre Département de la guerre depuis assez longtemps déjà. Enfin, des essais nombreux et sérieux ont conduit à l'adoption de la mitrailleuse Schwarzlose, modèle 1908, et en même temps on a créé les « détachements de mitrailleuses » dont je veux relever les caractéristiques principales.

A proprement parler, on distingue dans l'armée néerlandaise deux espèces de troupes de mitrailleuses : les « détachements de mitrailleuses » (*Mitrailleur-Afdelingen*) et les « compagnies de mitrailleuses » (*Mitrailleur-Compagniën*). Les premiers sont affectés aux divisions de l'armée de campagne, les dernières feront partie intégrante de l'infanterie et seront affectées aux régiments. Les détachements constituent une réserve de feu dans la main du commandant de division, tandis que les compagnies sont destinées à renforcer directement le feu de l'infanterie dans les lignes les plus avancées. Les détachements étant appelés à suivre les troupes dans tous les terrains, à toutes les allures, forment une troupe montée. Les compagnies ne devant être en mesure que d'accompagner l'infanterie, constituent une troupe non montée ; les mitrailleuses sont attelées et les servants suivent à pied.

A l'heure actuelle, les compagnies n'existent qu'en principe, et des quatre détachements nécessaires on en a créé trois. Le quatrième sera constitué bientôt. On sait que notre armée de campagne compte quatre divisions, composées chacune de trois ré-

giments d'infanterie, un régiment de cavalerie et un régiment d'artillerie de campagne.

Les propriétés techniques et les caractéristiques générales de la mitrailleuse Schwarzlose étant connues par les descriptions publiées dans plusieurs périodiques<sup>1</sup>, je me borne à noter les particularités suivantes :

La mitrailleuse a le même calibre que celui du fusil d'infanterie et de la carabine de cavalerie, c'est-à-dire 6 mm. 5; par suite, elle tire la même balle.

Elle est montée sur un affût spécial, dit affût-traîneau, muni de quatre pieds, qui lui donne une faible hauteur de genouillère. Les pieds de devant servent à procurer l'élévation voulue; à cet effet, ils peuvent être placés dans douze positions différentes. Puis l'affût permet d'y adopter des masques.

L'appareil de visée est à peu près pareil à celui du fusil d'infanterie. La distance de pointage maximale est de 2000 m. Les cartouches sont montées sur une sangle en chanvre, à raison de 250 par sangle.

Rapidité de tir maximale, 400 coups à la minute.

La mitrailleuse est transportée au moyen d'une voiture, composée d'un avant-train et d'un arrière-train accrochés l'un à l'autre comme un affût d'une pièce d'artillerie de campagne à son avant-train. L'arrière-train peut porter trois servants.

Pour le transport sur route, la mitrailleuse et son affût-traîneau sont chargés sur l'arrière-train.

La voiture ainsi constituée renferme un approvisionnement en munitions de 15000 cartouches, dont 6000 montées sur sangle; ces nombres peuvent être élevés respectivement à 20500 et 8000.

Le détachement de mitrailleuses peut disposer de caissons de munitions, ceux du train de combat de l'infanterie; chaque caisson contient 24 740 cartouches.

Enfin, la mitrailleuse permet l'emploi de cartouches d'exercice; il faut, alors, changer le canon.

#### Renseignements numériques principaux concernant notre mitrailleuse :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Calibre . . . . .             | 6,5 mm. |
| Vitesse initiale . . . . .    | 725 m.  |
| Portée maximale . . . . .     | 2000 m. |
| Déplacement latéral . . . . . | 35°     |

<sup>1</sup> Voir, entre autres, *Revue Militaire Suisse*, avril 1909.

|  |           |
|--|-----------|
| Coups par minute . . . . .   | 400       |
| Poids de la mitrailleuse . . . . .                                     | 19 kg. 75 |
| » de l'affût-traîneau . . . . .  | 33 » 50   |
| » de la mitrailleuse, complètement équipée. . . . .                    | 60 »      |
| » de l'avant-train vide . . . . .                                      | 303 »     |
| » de l'arrière-train vide . . . . .                                    | 282 »     |
| » de la voiture-mitrailleuse complète. . . . .                         | 1100 »    |
| » de la balle . . . . .  | 10 gr. 15 |
| » de la douille . . . . .  | 10 »      |
| » de la charge . . . . .   | 2 » 4     |
| » de la cartouche . . . . .  | 22 » 6    |
| » du ruban à cartouches . . . . .                                      | 1 kg. 27  |
| » du coffret à cartouches vide . . . . .                               | 1 » 10    |
| » du coffret à cartouches chargé . . . . .                             | 8 » 10    |
| Nombre de boîtes de 250 cartouches dans l'avant-train. . . . .         | 36        |
| » de coffrets à rubans de 250 cartouches dans l'arrière-train. . . . . | 24        |
| Longueur du canon. . . . .   | 700 mm.   |
| » de la mitrailleuse sans affût. . . . .                               | 1 m. 13   |
| » maximale de l'affût-traîneau . . . . .                               | 1 » 94    |
| » du ruban à cartouches . . . . .                                      | 6 » 62    |
| Capacité du réfrigérateur à eau . . . . .                              | 5 litres  |
| » de la boîte à eau. . . . .   | 10 l. 5   |

Concernant l'organisation des détachements de mitrailleuses, remarquons ce qui suit :

Les commandants des régiments d'infanterie d'une division de l'armée de campagne désignent annuellement quatre miliciens pour passer au détachement de mitrailleuses de cette division.

S'il est possible, il faut que parmi ces miliciens se trouve au moins un soldat capable de remplir les fonctions de fergeron-ouvrier d'établi et un autre qui entende le métier de sellier.

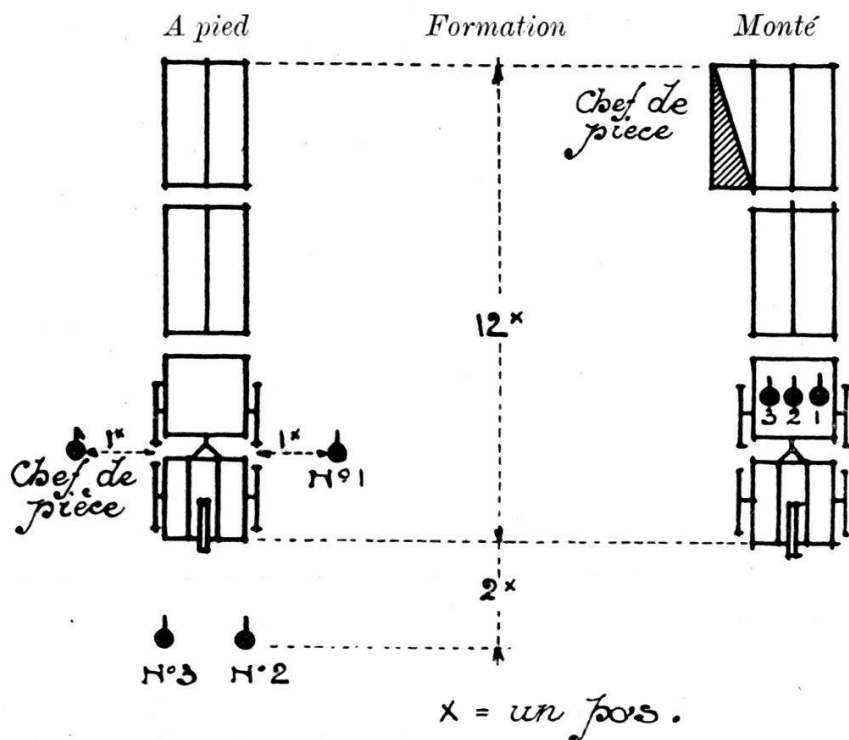
De son côté, le commandant du régiment d'artillerie de campagne de la même division désigne annuellement pour le détachement 15 miliciens ayant reçu l'instruction de conducteur, et 2 miliciens maréchaux des logis, de nomination nouvelle.

Afin de disposer tout de suite d'un personnel suffisant en cas de mobilisation, le commandant de division aura soin de compléter chaque détachement de mitrailleuses à l'aide de soldats d'infanterie, puis de soldats et sous-officiers d'artillerie de campagne, tous appartenant aux levées précédentes et choisis parmi ceux qui doivent encore le service pour les exercices de répétition.

Les commandants des détachements de mitrailleuses sont

nommés par le ministre de la guerre sur la proposition du commandant de l'armée de campagne. Les lieutenants et six sous-officiers volontaires sont désignés par le commandant de division.

En cas de mobilisation, le personnel en surnombre des détachements de mitrailleuses est envoyé dans un des dépôts des



régiments d'infanterie et dans le dépôt du régiment d'artillerie de campagne faisant partie de la division.

Le commandant de division est chargé du règlement de tout ce qui regarde les chevaux de son détachement de mitrailleuses; ces chevaux viennent du régiment de cavalerie de la division.

Provisoirement, l'armement du personnel des détachements de mitrailleuses est le suivant :

Officiers et sous-officiers: sabre et revolver; caporaux et servants : carabine; conducteurs, ordonnances et maréchaux-ferants : sabre et revolver.

L'uniforme n'est pas encore déterminé. En attendant les officiers, sous-officiers et inférieurs porteront l'uniforme du corps dont ils sont sortis.

Les chefs de pièce sont munis de jumelles puissantes pour l'observation des effets du feu.

Les outils de pionniers portatifs d'un détachement de mitrail-

leuses consistent en : 8 scies, 8 tenailles, 12 bâches d'infanterie et 4 hachettes.

Le détachement de mitrailleuses est commandé par un capitaine qui, de même que les deux lieutenants du détachement, sort de l'infanterie. Exceptionnellement, un des lieutenants peut être officier de cavalerie.

Les maréchaux des logis sortent partiellement de l'artillerie montée.

Sur le pied de guerre le détachement de mitrailleuses se compose de quatre sections, chacune à deux pièces; sur le pied de paix il n'y a que deux sections. Chacune est commandée par un lieutenant ou un maréchal des logis.

Le service de la pièce exige un chef de pièce — maréchal des logis — en même temps pointeur et trois servants, numérotés de 1 à 3, dont le n° 1 est caporal et aide-chef de pièce, tandis que les n°s 2 et 3 sont pourvoyeurs.

Du reste, les données suivantes font connaître en détail la composition d'un détachement de mitrailleuses tant en temps de paix qu'en temps de guerre.

#### Composition d'un détachement de mitrailleuses.

|  | Sur le pied de |          |           |                |          |           |
|--|----------------|----------|-----------|----------------|----------|-----------|
|  | paix           |          |           | guerre         |          |           |
|  | Personnel.     | Chevaux. | Matériel. | Personnel.     | Chevaux. | Matériel. |
| a) <i>Echelon de combat.</i>                                 |                |          |           |                |          |           |
| Capitaine, commandant de détachement . . . . .               | 1              | 1        | —         | 1              | 1        | —         |
| Lieutenants, commandants de section . . . . .                | 2              | 2        | —         | 2              | 2        | —         |
| Maréchal des logis chef-instructeur <sup>1</sup> . . . . .   | 1              | 1        | —         | 1              | 1        | —         |
| Maréchal des logis de première classe <sup>1</sup> . . . . . | 1              | 1        | —         | 1              | 1        | —         |
| Maréchal des logis-éclaireur . . . . .                       | 1              | 1        | —         | 1              | 1        | —         |
| Ordonnance du capitaine-commandant . . . . .                 | 1              | 1        | —         | 1              | 1        | —         |
| Ordonnances des commandants de section . . . . .             | —              | —        | —         | 4              | 4        | —         |
| Près des mitrailleuses :                                     |                |          |           |                |          |           |
| Maréchaux des logis, chefs de pièce . . . . .                | 5              | 5        | —         | 8              | 8        | —         |
| Caporaux, aides-chef de pièce (n° 1). . . . .                | 8              | —        | —         | 8 <sup>2</sup> | 1        | —         |
| Servants, pourvoyeurs (n° 2 et n° 3) . . . . .               | 8              | —        | —         | 16             | —        | —         |
| Conducteurs . . . . .  | 8              | 16       | —         | 16             | 32       | —         |
| Mitrailleuses . . . . .                                      | —              | —        | 4         | —              | —        | 8         |
| Voitures de mitrailleuses . . . . .                          | —              | —        | 4         | —              | —        | 8         |

<sup>1</sup> Commandants de section en cas de mobilisation.

<sup>2</sup> Dont un aide-éclaireur.

b) *Train de combat.*

|  |   |   |   |   |    |   |
|--|---|---|---|---|----|---|
| Maréchal des logis de première classe, commandant    | 1 | 1 | — | 1 | 1  | — |
| Ordonnance du commandant . . . . .                   | — | — | — | 1 | 1  | — |
| Près des caissons :                                  |   |   |   |   |    |   |
| Conducteurs . . . . .                                | 4 | 8 | — | 8 | 16 | — |
| Hommes de réserve . . . . .                          | — | — | — | 2 | —  | — |
| Ouvriers (forgerons-ouvriers d'établi et selliers).  | 4 | — | — | 8 | —  | — |
| Soldats d'hôpital . . . . .                          | — | — | — | 2 | —  | — |
| Maréchal-ferrant . . . . .                           | 1 | 1 | — | 1 | 1  | — |
| Conducteurs avec attelage de réserve . . . . .       | — | — | — | 2 | 4  | — |
| Soldats-servants avec chevaux de réserve d'officiers | 3 | — | — | 3 | 6  | — |
| Caissons . . . . .                                   | — | — | 2 | — | —  | 4 |

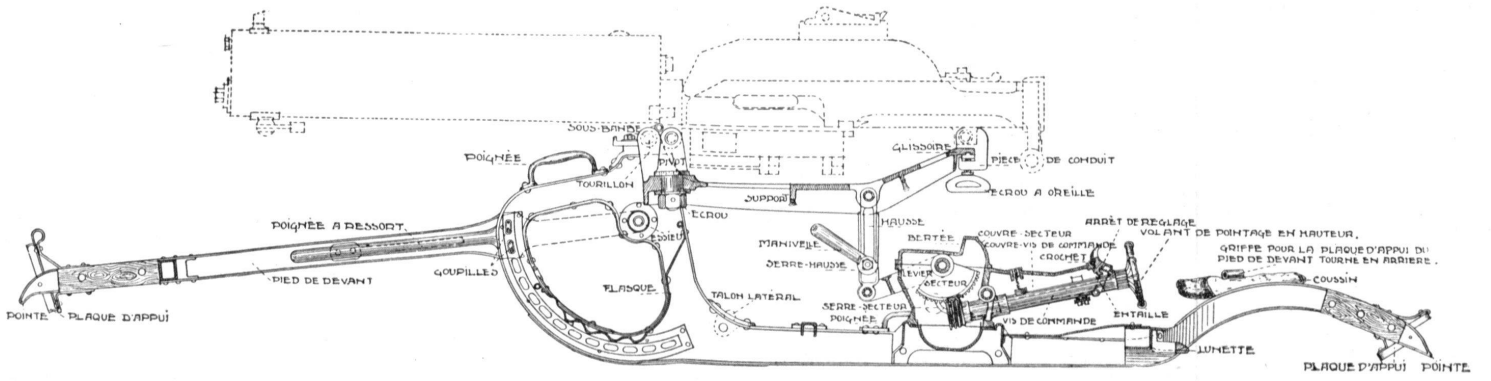
c) *Train de bagages.*

|  |    |    |    |    |    |    |
|--|----|----|----|----|----|----|
| Maréchal des logis chef-administrateur, command <sup>t</sup> . | 1  | —  | —  | 1  | —  | —  |
| Conducteurs } près de la voiture à bagages                     | —  | —  | —  | 2  | 4  | —  |
| Hommes de réserve } et à outils . . . . .                      | —  | —  | —  | 1  | —  | —  |
| Conducteurs } près de la voiture à fourrage                    | —  | —  | —  | 2  | 4  | —  |
| Hommes de réserve } et à vivres . . . . .                      | —  | —  | —  | 1  | —  | —  |
| Voiture à bagages et à outils . . . . .                        | —  | —  | —  | —  | —  | 1  |
| Voiture à fourrage et à vivres . . . . .                       | —  | —  | —  | —  | —  | 1  |
| Totaux . . . . .   | 50 | 38 | 10 | 94 | 89 | 22 |

Le règlement de manœuvre des détachements de mitrailleuses traite dans tous les détails nécessaires l'école de pièce, l'école de section et l'école de détachement ; en outre, il nous donne un aperçu des principes intéressant l'emploi des mitrailleuses sur le champ de bataille. Ce règlement n'étant que provisoire, il n'y a pas lieu d'y insister en ce moment. Peut-être l'occasion se présentera-t-elle encore de revenir sur cet objet lorsque le règlement sera définitif. Cependant, pour terminer, je dois observer ce qui suit.

Pour le combat, la mitrailleuse est descendue de sa voiture et portée ou traînée sur la ligne de feu par deux servants. Toutefois, le cas échéant, lorsqu'on sait qu'il faudra se retirer, il est possible de tirer avec la mitrailleuse montée sur son chariot.

Le tir s'exécute par rafales de 25 coups ou en feu continu. Bien entendu, le tir par rafales s'emploie principalement pour déterminer la visée et le point de mire. En principe, les deux mitrailleuses d'une même section ne tirent jamais simultanément ; donc, en général, la deuxième mitrailleuse ouvrira le feu aussitôt que la première n'aura plus de cartouches dans sa sangle et ainsi de suite.



La mitrailleuse hollandaise.  
Mitrailleuse Schwarzlose.



---

Le tir continu peut être progressif et réparti. Dans ce cas, il vaut mieux que l'une des deux mitrailleuses de la section exécute le tir fauchant en profondeur, l'autre en largeur.

L'emploi de mitrailleuses isolées doit être évité, vu les effets critiques que pourraient produire des dérangements du mécanisme. La section constitue l'unité de feu du détachement de mitrailleuses.

